

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 MAI 2026

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-et-un mai deux mille vingt-six s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

NOMINATION DU
TERRAIN DE BASKET
DES SENTES –
SUZANNE
LIÉBRARD

PRÉSENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Lisa YAHIAOUI, Moussou NIANG, Daniel GUIRAUD, Sigalit LAVON, Martin DOUXAMI, Dany PERIA, Christophe PAQUIS, Valérie LEBAS, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Alexia FERRIEUX, Louis JESU, Richard LE PONTOIS, Amadou N'DIAYE, Chloé PETAT, Charlotte PLASSE, Sami HMISSI, Delphine PUIER, Héloïse VANHULST, Michaël BERREBI, Patrick CARROUER, Tiffany GEORGES, Judith LINDENBERG, Yves MERILLOU, Michel FRECHOU, Maria ZINE, Théo CHEVALLIER,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Guillaume LAFEUILLE par Valérie LEBAS ; Simon BERNSTEIN par Martin DOUXAMI, Zola CHICHMINTSEVA-KONDAMAMBOU par Sander CISINSKI Martine PIAN par Patrick CARROUER, Liliane GAUDUBOIS par Lisa YAHIAOUI

ABSENTS : /

SECRÉTAIRE : Lisa YAHIAOUI

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026**OBJET : NOMINATION DU TERRAIN DE BASKET DES SENTES – SUZANNE LIÉBRARD****LE CONSEIL,**

Sur proposition de M. le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,**CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :**

La féminisation des noms d'équipements et d'espaces publics vise lutter contre l'invisibilisation des femmes dans l'espace public : cette démarche s'inscrit dans une volonté de la Ville de proposer des modèles inspirants de femmes ainsi que dans le travail mené en matière d'éducation à l'égalité.

Suite à la rénovation du terrain de basket de proximité des Sentes, situé sur le patrimoine de Seine-Saint-Denis Habitat, la ville des Lilas a obtenu de ce bailleur l'autorisation de nommer le lieu.

La Ville souhaite rendre hommage à une sportive ayant milité pour encourager la pratique sportive féminine et permettre aux femmes de prendre toute leur place dans le monde sportif, en nommant le terrain de basket de proximité des Sentes, situé rue de Paris aux Lilas « Suzanne Liébrard ».

VU l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

ARTICLE 1 : Approuve la nomination du terrain de basket des Sentes, situé rue de Paris (93260) aux Lilas, « Suzanne Liébrard ».

ARTICLE 2 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis, et publiée sur le site de la Ville.

Délibération votée par 35 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Elu.es ayant voté contre	Elu.es s'étant abstenu.es
/	/

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS


La secrétaire de Séance


Lisa YAHIAOUI

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20260612-D119-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026
Publication : 12/06/2026